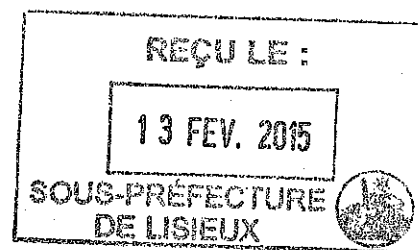


# SYNDICAT MIXTE DE L'AEROPORT

DE DEAUVILLE - NORMANDIE

Aéroport de Deauville - Normandie

**14130 Saint-Gatien-des-Bois**



## PROCES-VERBAL DU COMITE SYNDICAL

**MERCREDI 21 JANVIER 2015 A 10 HEURES**

L'AN DEUX MILLE QUINZE, LE 21 JANVIER, A 10 HEURES, LE COMITE SYNDICAL, LEGALEMENT CONVOQUE LE 15 JANVIER DEUX MILLE QUINZE, S'EST REUNI A L'AEROPORT DE DEAUVILLE - NORMANDIE, SOUS LA PRESIDENCE DE MONSIEUR NICOLAS MAYER-ROSSIGNOL, PRESIDENT.

### ETAIENT PRESENTS :

Monsieur Nicolas MAYER-ROSSIGNOL, Président du Syndicat Mixte et de la Région Haute-Normandie  
Monsieur Yves LEONARD, Conseiller Régional de Haute-Normandie  
Monsieur Pierre MOURARET, Conseiller Régional de Basse-Normandie  
Monsieur Raphaël CHAUVOIS, Conseiller Régional de Basse-Normandie  
Monsieur Philippe AUGIER, Maire de Deauville  
Madame Véronique BOURNE, Adjointe au Maire de Deauville  
Monsieur Didier Petit, Adjoint au Maire de Deauville

### ETAIENT EXCUSES :

Monsieur Laurent BEAUVAIS, Président de la Région Basse-Normandie, a donné procuration à Monsieur Pierre MOURARET.

Monsieur Dominique GAMBIER, Conseiller Régional de Haute-Normandie, a donné procuration à Monsieur Nicolas MAYER-ROSSIGNOL.

Le quorum étant atteint, la séance commence à 14h10.

Le Comité Syndical désigne Monsieur Raphaël CHAUVOIS pour remplir les fonctions de Secrétaire de séance.

### Procès-verbal de la séance du 3 juillet 2014

Le Comité Syndical, à l'unanimité, adopte le procès-verbal de la séance du 3 juillet 2014.

### Adoption du Règlement Intérieur

Le Comité Syndical, à l'unanimité, adopte le règlement intérieur du Syndicat Mixte.

### Présentation des résultats 2013 de la CCI du Pays d'Auge

L'activité Charter de l'aéroport de Deauville en 2013 connaît une légère baisse du nombre de vols opérés avec 463 traités en 2013 (492 vols avaient été opérés en 2012), soit une baisse de 6,70% du volume par rapport à N - 1. Cette baisse résulte de la situation politique en Tunisie avec l'arrêt de la ligne DOL/MIR et la suspension en cours de saison de la ligne DOL/DJE.

Le volume de passagers charters transportés sur l'année 2013 reste stable avec 129 472 contre 130 083 l'année précédente, ce qui conforte les très bons résultats de 2012.

L'agrément européen du poste d'inspection filtrage Européen est obtenu en Juin 2013. Suite à un dossier d'instruction présentant le traitement des flux conformément aux réglementations sanitaires européennes. Le trafic à l'import progresse à 36 tonnes soit 72 chevaux, soit une augmentation de 50% du volume traité de chevaux en 2013.

Principal investissement en 2013 : la rénovation – extension du Club House de l'aéroclub pour un budget 470 000 € HT (octobre 2012 – juillet 2013).

Les autres documents contractuels ont été versés aux dossiers des délégués qui en ont eu connaissance avant la réunion du Comité Syndical.

Le Comité Syndical prend acte de la présentation des résultats 2013.

### **Nouvelles lignes directrices européennes : adoption d'un dispositif relatif aux aides aux démarrages**

Le Comité Syndical, à l'unanimité décide d'autoriser le Syndicat Mixte à prendre en charge ces nouvelles aides, de donner délégation au Bureau pour déterminer les adaptations à apporter au Sous-Traité de gestion et de déléguer au Président l'instruction des demandes émanant des compagnies dont l'octroi sera délégué au Bureau, en application de la politique commerciale fixée par le Conseil Syndical, dans le respect de l'article 7 des Statuts du Syndicat Mixte.

### **Débat d'Orientations Budgétaires 2015**

Le Président souhaite ouvrir le débat en précisant que depuis 8 ans Deauville – Normandie se révèle être une plateforme aéronautique rationnelle, un choix économique judicieux, ce que confirme Monsieur Philippe AUGIER en soulignant que toutes les études l'avaient indiqué lors de la création du Syndicat Mixte.

Monsieur MAYER-ROSSIGNOL précise que deux questions sont importantes, d'abord la soutenabilité économique de l'appareil, et ensuite la preuve que les choix effectués étaient les bons. En fonction des réponses qui seront apportées, la réfection du terminal sera envisagée sous une forme ou une autre. A ce propos, il souhaite que les passagers des prochains vols réguliers puissent profiter d'un réseau WIFI de qualité dans l'enceinte aéroportuaire.

Depuis 6 mois maintenant, les services du Syndicat Mixte et ceux de la CCI travaillent ensemble pour permettre au budget consulaire d'atteindre un petit équilibre financier. Une réflexion sur le cout du parking dont les tarifs sont augmentés tout en prenant en compte le fait que c'est un élément attractif de la plateforme et sur la prise en compte par le Syndicat Mixte du paiement des taxes foncières permet d'obtenir un modèle économique soutenable et bénéficiaire. Ainsi, 2015 sera une année de test qui permettra, en cas de succès, de passer à une autre phase où la rénovation de l'aérogare sera considérée.

Monsieur Philippe AUGIER partage l'avis que l'exploitant doit être en position favorable pour exploiter la structure.

Monsieur le Président reprend la parole et ouvre le débat.

En application de l'article L. 5722-1 du Code Général des Collectivités Territoriales, il est fait obligation aux syndicats mixtes associant des collectivités territoriales, de débattre des orientations générales du budget dans les deux mois précédent l'examen de celui-ci. Ce débat vise à préfigurer les priorités qui seront affichées dans le budget primitif et informer le Comité Syndical sur l'évolution de la situation financière du Syndicat Mixte.

### **PERSPECTIVES 2015**

Huit ans après la création du Syndicat Mixte de l'Aéroport de Deauville - Normandie, l'évolution de la plateforme permet de tirer un bilan positif de l'évolution de l'activité même si une légère baisse de trafic a été constatée cette année du fait d'une nouvelle politique commerciale d'un de nos Tours Opérateurs (Marmara). Pour 2015, il semble que cet opérateur revienne sur sa stratégie en proposant de nouvelles destinations.

En 2014, dans un contexte économique toujours difficile, l'Aéroport de Deauville – Normandie devrait donc se maintenir à la quatrième place des aéroports décentralisés du grand ouest de la France après Brest, Rennes et Lorient.

Le nombre de passagers commerciaux est en forte augmentation en passant de 80 420 passagers en 2007 à 138 554 passagers en 2013, soit une croissance de près de 72,29%.

La société Cityjet a été acquise par un fond de pension allemand et a suspendu sa liaison Deauville- London City pendant la période hivernale, période correspondant à sa restructuration. Sa Direction commerciale a informé la CCI qu'elle réétudierait la situation pour la saison estivale 2015.

Cependant, malgré la progression continue du trafic sur l'aéroport de Deauville Normandie, les conditions d'un rapprochement aéroportuaire normand ne sont toujours pas réunies, malgré les analyses et les évolutions confortant cette option. Pour autant, l'aéroport du Havre n'assure plus aujourd'hui de liaisons régulières et le déclassement de Rouen – Boos serait une piste envisagée par son propriétaire.

Par ailleurs, les nouvelles Lignes Directrices publiée le 4 avril dernier par la Commission Européenne, nous obligeront dans les mois à venir à modifier par avenant(s) le Sous-traité de Gestion afin de respecter ces nouvelles règles dont l'application est attentivement suivie par la DGAC.

Les orientations budgétaires pour l'exercice 2015 présentées, se situent dans ce contexte.

#### I) Perspectives en fonctionnement :

Les dépenses de rémunération des agents du Syndicat Mixte devraient se maintenir en 2015 au niveau de celles de 2014 (+2%) soit un montant de 53 000 € contre 52 000 € pour l'exercice précédent.

Les autres charges de fonctionnement quotidien du syndicat (location des bureaux, entretien du véhicule, fluides, formation professionnelle, adhésions aux organismes extérieurs...) ainsi que le chapitre pour Dépenses imprévues seront maintenus au même niveau (+3%) pour un montant de 70 000 €.

Le Syndicat Mixte propose de reprendre à partir de 2015 les charges liées aux taxes foncières actuellement acquittées par l'Exploitant. Cette reprise de charge est estimée à un montant de 222 000 € sur les finances syndicales.

Le Syndicat Mixte maintiendra son aide financière apportée à l'Exploitant en prenant partiellement (50 %) à sa charge certaines opérations de communication et de promotion de l'aéroport pour mener des actions de lobbying en direction des compagnies aériennes régulières et des tours opérateurs nationaux ou internationaux pour un montant de 133 500 €.

Le Syndicat mixte propose également la prise en charge à 100 % des investissements liés à la sécurité et à la sûreté comme le permet dorénavant les lignes directrices européennes de 2014, investissements pouvant bénéficier par ailleurs d'un financement partiel ou total de la part de la DGAC.

Hors amortissements des biens du syndicat mixte, l'ensemble des dépenses de fonctionnement est estimée à environ 500 000 €, en hausse par rapport à 2014 de 20% mais en baisse de 1% hors reprise des taxes foncières.

#### II) Perspectives en investissement

Le Syndicat Mixte accorde des subventions d'investissement à la Chambre de Commerce et d'Industrie du Pays d'Auge dans les conditions prévues au chapitre IV du sous-traité de gestion conclu entre le Syndicat Mixte et la Chambre de Commerce et d'Industrie du Pays d'Auge.

Comme les années précédentes, la convention de partenariat 2015 avec la Chambre prévoira une participation du syndicat Mixte au financement des investissements, calculée sur la base d'un taux maximal approuvé en Comité Syndical avec l'obligation pour l'Exploitant de solliciter d'autres financements pouvant réduire à même hauteur la participation financière du Syndicat Mixte.

En 2015, les investissements du Syndicat Mixte seront composés, d'une part, par l'achèvement des opérations prévues en 2013 et 2014 qui seront inscrites en restes à réaliser dans le budget primitif 2015, et, d'autre part, par de nouvelles opérations.

#### A) Investissements terminés :

1) L'opération de déplacement de l'aéroclub est terminée et l'Association de l'Aéroclub de Deauville a pris possession au 1er janvier dernier de ses nouveaux locaux situés dans l'ancien pavillon de la DGAC,

L'ancien clubhouse a été aménagé pour recevoir la salle de débarquement actuellement louée par l'Exploitant, permettant ainsi une économie annuelle de 18 000 € sur le budget de la CCI,

2) Les opérations de déviation de la RD 74 sont terminées et les services du Département du Calvados doivent faire parvenir au Syndicat Mixte les dernières factures à acquitter,

3) Le terrain de manœuvre des pompiers a été rénové et donne toute satisfaction.

B) Investissements en cours :

1) La livraison du nouveau VIM (véhicule anti-incendie) initialement fixée en octobre, aura lieu en février 2015, suite à un retard lié à des éléments défectueux sur le châssis. Cet équipement fait l'objet d'une prise en charge financière à 100% par la DGAC (Convention 2013),

2) La CCI va procéder cette année au remplacement du véhicule de type 4X4, véhicule qui doit également être pris en charge par la DGAC au titre de la sureté / sécurité (Convention 2013).

C) Investissements à venir 2015

1) Le carrousel bagage doit être remplacé. Vieux de plus de 20 ans, il n'est pas en capacité de traiter 200 passagers simultanément et présente des anomalies en termes de sécurité. Son remplacement est estimé à environ 140 000 € soit 105 000 € à la charge du Syndicat Mixte.

2) De nombreuses intrusions de gros gibier ont été constatées vers le seuil 12 (Côté Mer). 2 500 mètres de clôtures vont être renforcés par l'ajout de bas de clôture, dont 750 mètres en matériaux amagnétique du fait de la proximité de l'aide électronique à l'atterrissage en bout de piste. Cette opération s'élève à approximativement 40 000 € et pourra être financée à 100% par le Syndicat Mixte au titre de la sureté. La DGAC sera sollicitée pour une aide financière du montant correspondant.

3) De nouvelles règles aéronautiques imposent la mise en place d'un PAPI (rampe d'éclairage pour le vol à vue) sur le seuil 30 en direction de Saint-Gatien des Bois. Cette installation est de l'ordre de 35 000 € dont 26 250 € à notre charge.

L'ensemble des investissements prévus pour 2015 devraient s'élever à un montant d'environ 171 250 € et feront l'objet d'une convention. Ils seront entièrement financés dans le cadre des recettes d'investissement liées aux dotations des amortissements du Syndicat Mixte sans appel de fonds complémentaires.

D) Investissements propres au Syndicat Mixte

1) Le remplacement de l'ancien véhicule de fonction par un véhicule de service utilitaire pour un montant de 20 000 €,

2) L'aménagement mobilier et informatique d'une salle de réunion au 1er étage de l'aérogare pour 7 500 €, salle susceptible d'accueillir des utilisateurs extérieurs sous forme de workplace,

3) La poursuite de la mise en valeur de la "Normandie Touristique" dans les bâtiments de l'Aérogare avec notamment l'installation de nouveaux supports d'affichage, des cadres et des affichages muraux, intérieurs et extérieurs, estimé à hauteur de 5 000 €.

Enfin, l'ensemble des travaux effectués par le Syndicat Mixte depuis 2007, génère, pour l'année 2015, un montant d'amortissements s'établissant à hauteur de 860 000 € environ, recettes d'investissement qui permettront de financer les investissements sans appeler de fonds dédiés.

Au regard des investissements envisagés l'an prochain, il est proposé, après avis favorable du Trésorier du Syndicat Mixte, d'envisager un budget en suréquilibre d'un peu plus de 350 000 € pour la section d'investissement.

Ceci n'enfreint pas le principe de l'équilibre réel selon la nomenclature M14 qui considère qu'un budget n'est pas en déséquilibre quand les recettes d'une section ou deux sections sont votées en suréquilibre (articles L.1612-4 et L.1612-7 du CGCT).

Conformément au Code Général des Collectivités Locales et aux règles comptables applicables au Syndicat Mixte, il sera procédé à la reprise anticipée des résultats 2014 dans le Budget Primitif 2015, ce qui permettra de réduire d'autant la participation des collectivités membres.

L'excédent de la section de fonctionnement couvrira en priorité le besoin de financement de la Section d'Investissement, compte tenu des restes à réaliser. De ce fait, l'ensemble des investissements pourront être honorés sur les ressources propres du Syndicat Mixte.

Enfin, le Syndicat Mixte appliquera l'article L.5722-4 du CGCT qui précise que si les ressources dégagées par la dotation aux amortissements de l'exercice sont supérieures au besoin de financement de la section d'investissement du syndicat, la part excédentaire pourra être reprise en section de fonctionnement. Cette application a reçu l'accord de Trésorier payeur.

En conclusion, les orientations budgétaires proposées pour l'exercice 2015 doivent permettre de poursuivre la mise en œuvre du plan stratégique de développement de l'aéroport de Deauville – Normandie, conformément au Sous-traité de gestion conclu entre le Syndicat Mixte et la Chambre de Commerce et d'Industrie du Pays d'Auge tout en permettant à la CCI du Pays d'Auge de présenter un budget en équilibre quant à l'exploitation de l'Aéroport.

Le Comité Syndical prend acte du Débat d'Orientations Budgétaires 2015.

### **Modification du Régime Indemnitare pour le personnel de la Filière administrative**

Selon la loi n°84-53 du 26 janvier 1984, notamment l'article 88, l'assemblée délibérante de chaque collectivité et le comité syndical de l'établissement public local fixe les régimes indemnitaires dans la limite de ceux dont bénéficient les différents services de l'Etat.

Conformément à ladite loi et au décret n°91-875 du 6 septembre 1991 pris pour l'application du 1er alinéa de l'article 88 de la loi du 26 janvier 1984 précitée, le Comité Syndical a, par une délibération du 30 septembre 2010 :

- fixé le régime indemnitaire dans la limite de celui dont bénéficient les fonctionnaires de l'Etat exerçant des fonctions équivalentes, sur la base du principe de parité contenu à l'article 88 de la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale,
- déterminé la nature, les conditions d'attribution et le taux moyen des indemnités applicables au personnel.

Le régime indemnitaire tel que défini est applicable aux fonctionnaires, stagiaires et agents non titulaires. Il est versé mensuellement pour l'ensemble des indemnités.

Le cadre réglementaire des fonctionnaires de catégories B ayant été modifié par un décret du 22 mars 2010 concernant l'Indemnité Forfaitaire pour Travaux Supplémentaires (IFTS) et par un arrêté du 24 décembre 2012 relatif au montant de l'Indemnité d'Exercice des Missions des Préfectures (IEMP), il convient maintenant d'intégrer ces modifications dans le Régime Indemnitare du Syndicat Mixte relatif à la filière administrative.

### **I.1 Indemnité d'administration et de technicité (I.A.T)**

Références :

Décret N° 2002-61 du 14 janvier 2002

Arrêté du 23 novembre 2004 modifié

Cette indemnité concerne le personnel administratif de catégorie C et de catégorie B, pour le personnel rémunéré jusqu'à l'indice brut 380.

2 cadres d'emplois sont concernés :

- Adjoint administratif
- Rédacteur jusqu'à l'indice brut 380

Il est proposé d'adopter le taux moyen en référence.

Adjoint administratif	Fonction	Indice moyen	Répartition		Absentéisme
Adjoint administratif 2 <sup>ème</sup> classe	- Accueil	4	+ 1	- 1	- 1
	- Exécution administrative				
Adjoint administratif 1 <sup>ère</sup> classe	- Secrétariat	4	+ 1	- 1	- 1
	- Exécution administrative				

Adjoint administratif principal de 2 <sup>ème</sup> classe	Instruction administrative et financière	5	+ 1	- 1	- 1
Adjoint administratif principal de 1 <sup>ère</sup> classe	Instruction administrative et financière confirmée	6	+ 1	- 1	- 1

\* valeur annuelle du taux 1 au 1<sup>er</sup> juillet 2010

- Adjoint administratif 2<sup>ème</sup> classe ⇒ 449,28 €
- Adjoint administratif 1<sup>ère</sup> classe ⇒ 464,30 €
- Adjoint administratif principal 2<sup>ème</sup> classe ⇒ 469,67 €
- Adjoint administratif principal 1<sup>ère</sup> classe ⇒ 476,10 €

Ce montant suit l'évolution de la valeur du point de la fonction publique territoriale.

Rédacteur	Fonction	Taux moyen	Résultat objectif	Absentéisme
Rédacteur Jusqu'à l'IB 380	Coordination administrative totale	6	+ 1	- 1

\* valeur annuelle du taux 1 au 1<sup>er</sup> juillet 2010

- Rédacteur : 588,69 €

Ce montant suit l'évolution de la valeur du point de la fonction publique.

#### II - L'indemnité forfaitaire pour travaux supplémentaires - IFTS

Cette indemnité est versée pour les agents exerçant dans les cadres d'emplois :

- de Rédacteur (rémunération supérieure à l'indice brute 380)
- d'Attaché

Références :

Arrêté du 14 janvier 2002 modifié

Décret du 22 mars 2010 modifiant les intitulés des grades suivants :

Ancien intitulé	Nouvel intitulé
Rédacteur	Rédacteur
Rédacteur Principal	Rédacteur Principal de 2 <sup>ème</sup> Classe
Rédacteur Chef	Rédacteur Principal de 1 <sup>ère</sup> Classe

#### IFTS – 3<sup>ème</sup> catégorie

Rédacteur	Fonction	Taux moyen	Résultat objectif	Absentéisme
Rédacteur > IB 380	Assistante administrative	4	+ 1	- 1
	Coordination administrative générale	6		
	Assistante administrative	4	+ 1	- 1

Rédacteur Principal de 2 <sup>ème</sup> classe	Coordination administrative générale	6			
Rédacteur Principal de 1 <sup>ère</sup> classe	Assistante administrative	4	+ 1	- 1	- 1
	Coordination administrative générale	6			

\* valeur annuelle du taux 1 au 1<sup>er</sup> juillet 2010

- Rédacteur IB > 380
  - Rédacteur Principal de 2<sup>ème</sup> classe
  - Rédacteur Principal de 1<sup>ère</sup> classe
- } 857,82 €

Ce montant suit l'évolution de la valeur du point de la fonction publique.

IFTS – 2<sup>ème</sup> catégorie

Attache	Fonction	Taux moyen	Résultat objectif	Absentéisme	
Attaché territorial	Coordination administrative générale en l'absence de rédacteur	6	+ 1	- 1	- 1

\* valeur annuelle du taux 1 au 1<sup>er</sup> juillet 2010

- Attaché : 1 078,72 €

Ce montant suit l'évolution de la valeur du point de la fonction publique.

Le taux moyen proposé prend en compte :

- le niveau de fonction et la responsabilité assurés par l'agent

Ce taux varie sur la base de 2 critères

- la réalisation des objectifs mesurés par des indicateurs fixés pour l'année pendant l'entretien d'évaluation. (+ ou - 1)
- l'absence pour maladie ordinaire exclusivement : au-delà de 30 jours

Ces critères de variation sont appliqués pour l'année civile :

N+1 : suite à l'entretien d'évaluation

N+1 : suite à l'absentéisme constaté

### III - L'indemnité d'exercice des missions de Préfecture (IEMP)

Références :

Décret N° 97-1223 du 26 décembre 2007

Arrêté du 24 décembre 2012

Cette indemnité est versée dans le respect du crédit global (nombre de bénéficiaires multiplié par le taux référence annuelle).

Afin de respecter ce crédit global, il est prévu un taux d'attribution par agent de 0,8.

La variation supplémentaire de 0,2 pouvant être utilisée en cas de surcroit de travail ou de remplacement d'un collègue absent.

Grade	Ancien montant	Nouveau montant	Taux	Variation
Attaché - Directeur	1372,04 €	1 494 €	0,8	0,20 pour surcroit de travail ; remplacement.
Attaché Principal		1372,04 €		
Attaché		1372,04 €		
Rédacteur	1 250,08 €	1 492 €		
Adjoint Administratif Principal 1ère Classe	1 173,86 €	1 478€		
Adjoint Administratif Principal 2ème Classe	1 173,86	1 478€		
Adjoint Administratif 1 <sup>er</sup> Classe	1 173,86	1153 €		
Adjoint Administratif 2ème Classe	1 173,86	1153 €		

Le critère de variation est appliqué dans le mois qui suit l'évènement.

#### IV - L'indemnité horaire pour travaux supplémentaires (IHTS)

Références :

Décret N° 2002-60 du 14 janvier 2002

Cette indemnité est susceptible d'être versée aux fonctionnaires, stagiaires, agents non titulaires de catégorie C et B dès lors que le temps de travail réalisé est supérieur à 35h / semaine.

Le personnel employé par le syndicat étant inférieur à 10, la déclaration du temps effectué se fait hors mise en œuvre d'instrument automatique de décompte horaire.

Les heures supplémentaires ne peuvent excéder 25 heures par mois, y inclus les travaux de dimanche et jours fériés.

Ces heures sont rémunérées selon le taux réglementaire en vigueur, elles ne peuvent être cumulées avec le repos compensateur.

Elles sont cumulables avec l'IAT et l'IFTS selon les principes exposés.

Elles sont versées dans le mois qui suit l'évènement.

#### V - Date d'effet

Les dispositions de la présente délibération prendront effet au 21 janvier 2015.

Les dispositions de la délibération 30 septembre 2010 relative au régime indemnitaire du personnel de la filière administrative seront en conséquence abrogées à compter du 21 janvier 2015.

Le Comité Syndical, à l'unanimité, adopte le régime indemnitaire tel que présenté.

**Indemnité de conseil et d'assistance allouée au Trésorier Principal du Syndicat Mixte**



Considérant que Madame Valérie NATIVELLE, Trésorière, assure la prestation de conseil et d'assistance en matière budgétaire, économique, financière et comptable pour le Syndicat Mixte,

Le Comité Syndical, à l'unanimité, décide de :

- continuer à solliciter son concours avec son accord pour assurer les prestations de conseil en matière budgétaire, économique, financière et comptable,
- lui attribuer le versement de l'indemnité de conseil en application du tarif et des taux maximums fixés à l'article 4 de l'arrêté du 16 décembre 1983,
- d'autoriser le Président à signer tous les actes afférents.

La dépense en résultant sera imputée au chapitre 011 (charges à caractère général), article 6225 (indemnités au comptable et aux régisseurs) du budget du Syndicat Mixte.

### Compte rendu des décisions prises par le Président en vertu de l'article l 2122-22 4° du CGCT

Le Président rend compte des décisions prises en vertu de ladite délégation de pouvoir :

OBJET	DATE	MONTANT
Marché n° 2014-01 : installation de support de communication	14/03/2014	9 695,76 € TTC
Marché n° 2014-02 : installation d'un nouveau logiciel comptable	28/03/2014	2 488,87 € TTC
Marché n° 2014-03 : réalisation d'une campagne photographique aérienne sur l'ensemble de la plateforme	26/09/2014	1 127,04 € TTC

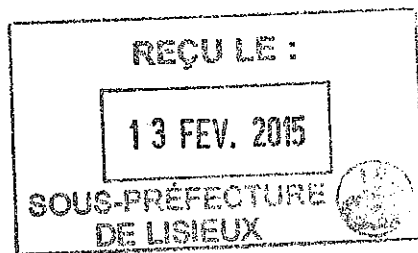
### Questions diverses :

Monsieur Philippe AUGIER souhaite mettre en place une campagne de promotion de l'aéroport auprès des Offices de Tourisme et demande à ce que chacun puisse lui mettre à disposition ses photos afin de promouvoir l'aéroport dans les lieux adéquats et aussi sur le net.

En tant que Président du CRT Normandie, Monsieur Raphaël CHAUVOIS informe les élus qu'il a demandé aux ambassades et à Atouts France d'apporter leurs soutiens à la promotion de la Normandie à l'étranger et plus particulièrement en Grande-Bretagne. Ainsi le CRT va mettre en place une campagne d'information au Royaume-Uni.

En conclusion, Monsieur MAYER-ROSSIGNOL fait part du taux de remplissage de Ryanair qui serait un plutôt supérieur aux estimations pour le mois de mai à venir et qu'il est encore trop tôt pour évoquer les autres mois. Quant à Flybe, il n'est pas inquiet.

Le Président donne la date du prochain Comité Syndical, le 20 mars prochain à 10h00, même lieu et lève la séance à 10H40.



Nicolas MAYER-ROSSIGNOL  
Président

